COMMUNE DE
CUDREFIN

Préavis n° 3-2026
au Conseil communal
de Cudrefin

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans le cadre du suivi de l'exécution du budget de fonctionnement 2026, la Municipalité a procédé à un examen des charges engagées depuis le début de l'exercice.

Cette analyse a mis en évidence plusieurs dépenses qui n'avaient pas été prévues lors de l'élaboration du budget 2026 ou dont les montants budgétés se sont révélés insuffisants.

Ces dépenses ont été engagées afin d'assurer la sécurité, l'entretien et le bon fonctionnement des infrastructures et des prestations communales.

Conformément aux principes régissant la gestion des finances communales, il convient dès lors de soumettre ces dépassements budgétaires à l'approbation du Conseil communal sous la forme d'une demande de crédits complémentaires.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 pour un montant total de **CHF 140'812.80**.

3. Analyse de la situation

3.1. Dépenses déjà engagées

3.1.1. Rondes de surveillance

La fréquentation de certains espaces publics et sites communaux nécessite une présence régulière afin de prévenir les incivilités, de veiller au respect des règles applicables et de protéger les personnes ainsi que les infrastructures communales.

Dans ce contexte, la Municipalité a dû renforcer les prestations de surveillance sur le territoire communal. Ces rondes permettent notamment d'assurer une présence préventive, de signaler rapidement les situations problématiques et de limiter les risques de déprédations ou de troubles à l'ordre public.

L'ampleur des besoins constatés ainsi que la durée des prestations nécessaires n'avaient pas pu être intégralement anticipées lors de l'élaboration du budget 2026. La dépense supplémentaire engagée s'élève ainsi à CHF 42'000.00.

3.1.2. Ralentisseurs routiers

La sécurité routière constitue une priorité pour la Municipalité, en particulier dans les secteurs où la configuration des lieux, la présence de piétons et les vitesses pratiquées nécessitent des mesures complémentaires de modération du trafic.

La mise en place de ralentisseurs répond notamment aux comportements dangereux constatés de la part de certains conducteurs de scooters et d'autres deux-roues motorisés, notamment de jeunes usagers circulant à des vitesses excessives ou de manière inadaptée. Ces mesures visent toutefois plus largement à réduire la vitesse de l'ensemble des véhicules et à améliorer durablement la sécurité de tous les usagers de la route.

La Municipalité a ainsi engagé l'acquisition et la pose de ralentisseurs routiers, accompagnés de la signalisation nécessaire. Leur coût n'étant pas couvert par les crédits disponibles au budget de fonctionnement 2026, un crédit complémentaire de CHF 14'753.45 est nécessaire.

3.1.3. Halle polyvalente – installation de panneaux solaires

La société Schweizer Solaire, qui loue une partie de la toiture de la halle polyvalente, a entrepris le renouvellement de son parc de panneaux solaires.

La Commune a saisi cette occasion pour réaliser simultanément les travaux nécessaires sur sa propre installation. Cette coordination a permis de bénéficier de l'installation de chantier, des moyens d'accès et de l'organisation déjà mis en place par l'entreprise, et ainsi d'obtenir des conditions financières plus avantageuses que dans le cadre d'une intervention réalisée séparément.

Les travaux communaux auraient, en tout état de cause, dû être entrepris afin de maintenir et d'améliorer la production énergétique du bâtiment. Leur réalisation conjointe avec le chantier de Schweizer Solaire a donc permis de rationaliser l'intervention et de limiter les coûts à la charge de la Commune.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget de fonctionnement 2026, sa régularisation nécessite l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 45'500.00.

3.1.4. Halle polyvalente – remise en état de l'éclairage de secours

À la suite d'un contrôle de l'installation, il a été constaté que l'éclairage de secours de la halle polyvalente ne répondait plus aux exigences applicables en matière de sécurité, notamment en cas d'évacuation du bâtiment.

Compte tenu de la fréquentation régulière des lieux, en particulier par les élèves et les membres des sociétés locales, la Municipalité a estimé qu'il n'était pas envisageable de différer cette intervention. Elle a dès lors décidé de procéder sans délai à la remise en conformité de l'installation, afin de garantir la sécurité des utilisateurs et un cheminement adéquat en cas d'urgence.

Le montant de cette intervention, non prévu au budget de fonctionnement 2026, s'élève à CHF 3'151.10.

3.1.5. Stand de tir – entretien de la ciblerie

La ciblerie constitue un équipement indispensable à l'exploitation du stand de tir. Son entretien régulier est nécessaire afin d'assurer son bon fonctionnement, de prévenir une dégradation prématurée des installations et de garantir des conditions d'utilisation adéquates.

Les travaux réalisés ont permis de maintenir l'équipement en état de fonctionnement et d'éviter que les défectuosités constatées n'entraînent des dommages plus importants ou une interruption de son utilisation.

Ces prestations n'étant pas couvertes par les crédits disponibles au budget de fonctionnement 2026, un crédit complémentaire de CHF 3'804.50 est sollicité.

3.1.6. Chemin bétonné « En Trouville »

Les travaux réalisés sur le chemin bétonné situé au lieu-dit « En Trouville » s'inscrivent dans le cadre d'une convention prévoyant une répartition de la charge financière entre la Commune, le Canton et la Grande Cariçaie. Pour des raisons administratives, la Commune a assuré le paiement de l'intégralité de la facture, les parts des partenaires concernés faisant l'objet d'une refacturation conformément à la clé de répartition convenue. La part à charge de la Commune, objet du présent crédit complémentaire, s'élève à CHF 8'671.40.

3.1.7. Chemin piétonnier entre le port et le camping

Le chemin piétonnier reliant le port au camping constitue un axe particulièrement fréquenté par les habitants, les visiteurs ainsi que les usagers des infrastructures touristiques communales.

Compte tenu de l'importance du tourisme pour la Commune et de la forte fréquentation de ce secteur, il était nécessaire de garantir un cheminement praticable, sûr et adapté à l'ensemble des usagers. L'état du chemin ne répondant plus pleinement à ces exigences, la Municipalité a décidé de procéder à sa remise en état.

Les travaux réalisés ont permis de corriger les dégradations constatées et d'améliorer durablement la sécurité et le confort des piétons. Leur coût, non couvert par les montants disponibles au budget de fonctionnement 2026, s'élève à CHF 16'986.85.

3.1.8. Affaires culturelles – acquisition de tables et de bancs

La Commune organise et soutient régulièrement des manifestations publiques, culturelles et associatives nécessitant la mise à disposition de mobilier adapté.

Afin de compléter le matériel communal existant et de pouvoir répondre aux besoins liés aux différentes manifestations, la Municipalité a procédé à l'acquisition de nouveaux ensembles de tables et de bancs.

Cette acquisition permet d'améliorer les capacités logistiques de la Commune, de limiter le recours à des locations externes et de disposer d'un matériel réutilisable lors de futurs événements. La dépense, non prévue au budget de fonctionnement 2026, s'élève à CHF 5'945.50.

3.2. Incidence financière

Le montant total des crédits complémentaires demandés se présente comme suit :

Objet	Montant
Rondes de surveillance	CHF 42’000.00
Ralentisseurs routiers	CHF 14’753.45
Halle polyvalente – installation de panneaux solaires	CHF 45’500.00
Halle polyvalente – remise en état de l’éclairage de secours	CHF 3’151.10
Stand de tir – entretien de la ciblerie	CHF 3’804.50
Chemin bétonné « En Trouville »	CHF 8’671.40
Chemin piétonnier entre le port et le camping	CHF 16’986.85
Affaires culturelles – acquisition de tables et de bancs	CHF 5’945.50
Total des crédits complémentaires	**CHF 140’812.80**

Parallèlement à ces dépenses supplémentaires, la Commune a enregistré les recettes extraordinaires suivantes, qui n’avaient pas été prévues au budget 2026 :

Recette extraordinaire	Montant
Location des locaux du SDIS	CHF 8’150.00
Port du Chablais – location de places d’amarrage à l’eau	CHF 12’670.00
Constitution d’une servitude en faveur de Groupe E	CHF 10’451.32
Total des recettes extraordinaires	**CHF 31’271.32**

Ces recettes extraordinaires auront une incidence favorable sur le résultat de l’exercice 2026.

À titre indicatif, après prise en considération de ces recettes, l’incidence nette des crédits complémentaires sur le résultat de l’exercice s’élève à CHF 109’541.48.

4. Conclusions

Les dépenses faisant l’objet du présent préavis concernent principalement des mesures de sécurité, des interventions d’entretien, la remise en état d’infrastructures communales ainsi que l’acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des prestations communales.

Ces dépenses ont été engagées en raison de leur nécessité et n’étaient pas couvertes, ou seulement partiellement, par les montants inscrits au budget de fonctionnement 2026.

La Municipalité estime dès lors qu’il convient de procéder à leur régularisation afin de garantir une gestion budgétaire transparente et conforme aux compétences respectives de la Municipalité et du Conseil communal.

Les recettes extraordinaires enregistrées durant l'exercice permettront par ailleurs d'atténuer l'incidence de ces dépenses supplémentaires sur le résultat financier de la Commune.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin
Vu le présent préavis,
Ouï le rapport des commissions compétentes,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 pour un montant total de CHF 140'812.80 ;
2. de prendre acte des recettes extraordinaires non budgétées à hauteur de CHF 31'271.32 ;
3. de charger la Municipalité de l'exécution de la présente décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 17 août 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Pierre Roth

MUNICIPALITÉ DE CUDREFIN

Le Secrétaire

Florian Metraux